

Info'SPED

La lettre d'information du
Service Public d'Élimination des Déchets
de la Communauté de communes de
Pleyben-Châteaulin-Porzay



ÉDITO

Cette nouvelle lettre d'information vous présente l'actualité et les projets du SPED, pour vous permettre de mieux comprendre les enjeux du tri et de la prévention en matière de déchets.

Le tri des déchets progresse continuellement sur notre territoire. Une **animatrice du tri** a été recrutée pour que cette dynamique s'amplifie. Son rôle ? Informer et sensibiliser les habitants du territoire (particuliers comme professionnels) au tri du verre et des emballages ménagers, mais aussi des déchets alimentaires.

La CCPCP s'engage dans le déploiement du tri à la source des biodéchets ; cela commence par la promotion du compostage et la vente de composteurs.

Cette action s'inscrit dans un cadre plus large : celui de la prévention des déchets. Les élus de la CCPCP ont adopté en juillet 2022 un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document, qui définit une orientation stratégique en faveur de la réduction du gaspillage et des déchets sur notre territoire, est consultable sur www.ccpcp.bzh > Environnement > SPED > Réduire ses déchets.

Bonne lecture !



Didier PLANTÉ,
Vice-Président
en charge des Déchets



Redevance : votre facture

Le SPED est financé par la biais de la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)**.

La facture est établie en fonction des informations en notre possession. Ainsi, **tout changement de situation doit nous être transmis** afin que nous puissions facturer au plus juste. En cas de déménagement (propriétaire comme locataire), de décès ou encore de changement du nombre de personnes au foyer, merci de nous en informer prioritairement par mail : sped@ccpcp.bzh.



Collecte en porte-à-porte, les bons réflexes



Merci de penser à présenter le bac avec la poignée tournée vers la voie.

Chaque commune a son jour de collecte. En revanche, il n'y a pas d'horaires de collecte. Les bacs doivent être sortis sur la voie publique la veille au soir. Il faut qu'ils soient visibles par les agents de collecte (par exemple, pas derrière une haie ou une voiture).



Déchèterie : une circulation réglementée

En déchèterie, faites preuve de bienveillance et de civisme :

- Respect des sens interdits ;
- Priorité à droite ;
- Respect de la vitesse et attention aux piétons ;
- Respect de la marche arrière pour décharger au niveau des quais ;
- Respect des consignes des agents sur place.



Téléchargez Citykomi !



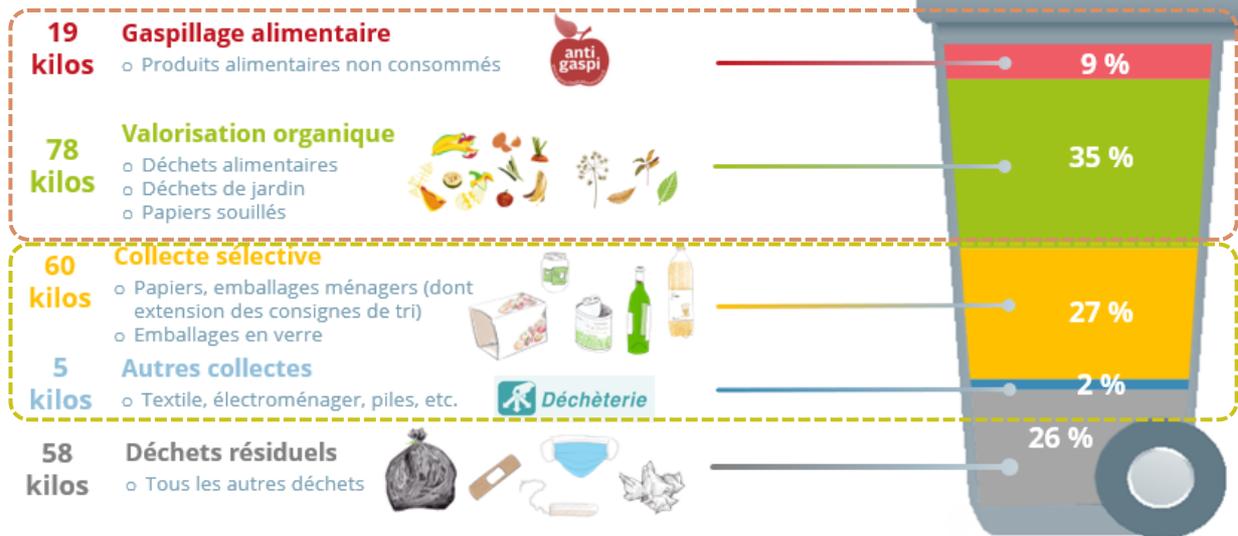
L'application gratuite, sans publicité ni donnée personnelle, vous facilite la vie en relayant **en temps réel** les informations de la CCPCP.

Que contient votre poubelle d'ordures ménagères ?



Vous vous demandez ce que contient votre poubelle ? L'analyse d'un prélèvement des ordures ménagères permet d'identifier les différents types de déchets qui composent le bac.

En moyenne, un habitant de la CCPCP dépose 220 kg de déchets par an dans le bac vert.



Étude de caractérisation réalisée sur plusieurs échantillons de bacs à ordures ménagères en 2019.

44% des déchets du bac vert pourraient être évités

- 9% des déchets peuvent être évités si l'on fait attention au gaspillage alimentaire et que l'on achète uniquement ce dont on a réellement besoin, en adaptant les quantités.
- Nos poubelles sont composées à un tiers de déchets alimentaires, papiers souillés ou déchets de jardin, soit 78 kg de déchets qui pourraient connaître une nouvelle vie grâce au compostage.

29% pourraient être mieux triés

- Les papiers et les emballages ménagers sont recyclés s'ils sont déposés dans le bac jaune ou dans les points de collecte, tout comme le verre s'il est déposé dans les colonnes adéquates.

73% des déchets du bac vert pourraient être évités ou mieux triés.

Alors si l'on veut réduire nos ordures ménagères, trions nos déchets et optons pour le compostage !

Le saviez-vous ?

Tous les emballages se trient : bouteilles et flacons en plastique, papiers, cartons, emballages en métal ainsi que tous les autres emballages (pot de yaourt, paquet de chips, etc.).



Ils doivent être déposés en vrac dans le bac, non emboîtés et bien séparés. Pour gagner de la place, vous pouvez écraser vos bouteilles en plastique et plier les cartonnettes. Pas besoin de les laver !



Tazmin BALL, animatrice du tri, vous accompagne dans la démarche de tri et de réduction des déchets. Elle intervient auprès des particuliers et des professionnels ainsi que dans les écoles. Elle est aussi votre interlocutrice privilégiée pour tout ce qui concerne le compostage.

Contact : animatricedutri@ccpcp.bzh
compostage@ccpcp.bzh

ZOOM SUR...

Le compostage

Le compostage est une première solution facile à mettre en place pour réduire nos déchets et représente un véritable avantage pour le jardin.



Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un processus naturel et biologique de transformation des matières organiques en un produit semblable à un terreau, riche en composés humiques et minéraux : le compost.

Pourquoi composter ?

- Diminuer sa poubelle de 30% et ainsi limiter le volume de déchets à traiter et leurs impacts sur l'environnement
- Fabriquer son propre compost, gratuit et 100% naturel, pour fertiliser le sol et les plantes
- Redonner à la nature ce qu'elle a créé et reproduire le cycle naturel de l'environnement

Comment utiliser son compost ?

- Le compost jeune (3 à 6 mois) : ce compost peut être étendu en paillage nutritif. Étalez-le en fines couches autour des plantes, arbustes et arbres et entre les rangs des cultures potagères.
- Le compost mûr : il apporte l'ensemble des nutriments nécessaires à la terre pour toutes les cultures : le gazon, le potager, les plantes vivaces, les haies ou le rempotage.



Comment reconnaître un compost mûr ? La maturation peut prendre en moyenne 7 à 9 mois. La matière doit être d'une structure granuleuse, de couleur noire, avec une odeur de sous-bois, d'aspect homogène.

Que peut-on composter ?



Les déchets de cuisine

Épluchures, légumes, restes de riz ou pâtes, coquilles d'œufs, marc de café



Les déchets de jardin

Feuilles, tontes, tailles de haies



A ne pas mettre dans le composteur

- Viande
- Poisson
- Os non broyés
- Huiles de friture
- Sacs plastiques dits "biodégradables".
- Coquilles de fruits de mer
- Mégots de cigarette
- Cendres de charbon
- Végétaux malades
- Litières de chiens et chats

Les 3 règles d'or du compostage

1

Diversifier les apports

3

Maintenir une humidité suffisante

2

Brasser et aérer

Retrouvez le guide du compostage sur www.cccpcp.bzh > Environnement > SPED > Le compostage.



À vos marques, prêts, compostez !

La CCPCP a décidé de développer le compostage sur son territoire. L'objectif est d'accompagner les habitants qui le souhaitent dans l'installation de composteurs dans leur jardin. Pour cela, des composteurs de 300 litres seront distribués aux habitants qui en feront la demande, moyennant une participation financière : 25€ pour un composteur en plastique, 40€ pour un composteur en bois. Pour commander votre composteur, rendez-vous sur www.cccpcp.bzh/environnement/service-dechets/compostage/.



À VOUS DE JOUER !

Comment construire son composteur en palettes ?



La CCPCP vous propose d'acquérir un composteur à tarif préférentiel. Mais il est tout à fait possible de construire son composteur soi-même ! Préparez votre matériel et vos outils, et suivez le guide pour construire votre composteur pas cher.

Pour créer un composteur en palettes, il vous faut :

- 5 palettes en bois (de taille identique),
- 8 petites équerres métalliques,
- Des vis et une visseuse,
- Un grillage à mailles fines,
- 2 tasseaux,
- 2 charnières en métal.

Si possible, privilégiez du matériel que vous n'utilisez pas ou de récupération.

Les étapes de fabrication :

- Votre composteur doit être posé à même le sol. Bêcher le sol afin de permettre la prolifération de micro-organismes, qui seront indispensables lors de la décomposition des matières organiques. Posez du grillage au sol pour éviter la présence de rats ou campagnols.
- Positionnez debout 2 palettes afin de former un angle droit. Vissez une équerre dans l'angle interne à 15 cm du haut, puis une autre à 15 cm du bas. Faites de même avec une troisième palette puis une quatrième pour former 4 côtés.
- A l'intérieur du composteur, vous viendrez poser le grillage, qui permettra de retenir efficacement la matière.
- Pour construire un couvercle, découpez des planches de palettes de la longueur de votre composteur. Gardez 2 à 3 millimètres d'écart entre chaque planche pour que le couvercle soit largement étanche à la pluie tout en laissant passer un peu d'air et d'humidité. Assemblez les planches à l'aide de deux tasseaux transversaux. Fixez au composteur à l'aide de deux charnières métal sur l'arrière.



Voilà, le composteur est prêt à recevoir les premières matières organiques compostables.

Vous pouvez commencer par placer quelques branches et brindilles sur le sol. Cela va faciliter le drainage pour mieux aérer le sol. On apporte ensuite des déchets humides d'abord, puis une couche de déchets secs, et ainsi de suite. Il faut un certain équilibre, avec à peine un peu plus de déchets secs que de déchets humides. Il faudra ensuite patienter entre 6 et 18 mois pour avoir un compost parfait !



Vous pouvez doubler votre composteur très facilement en utilisant un côté, et en fixant 3 nouvelles palettes. Vous pouvez ainsi avoir un composteur à plusieurs compartiments, pour faire un roulement avec des composts de maturités différentes. Cela permet de ne jamais manquer de compost pour vos plantes et d'avoir toujours de la place pour les nouveaux déchets.